

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

Les grands secteurs des services sont explicitement exclus des dispositions de l'accord de libre-échange. Les principaux sont la culture, dont nous avons tellement entendu parler, les transports et les services de communications essentiels. D'autres services, comme les garderies, les hôpitaux, les maisons d'enseignement et les services sociaux sont aussi exemptés des dispositions de l'accord. Ainsi, non seulement rien n'empêche les deux pays de maintenir les mesures descriptives qui existent actuellement dans ce domaine et d'adopter de nouveaux règlements non discriminatoires, mais ils peuvent aussi prendre des dispositions discriminatoires dans le domaine de la fiscalité ou des subventions. En vertu de l'accord, chaque pays a ses propres droits.

Enfin, pour des raisons d'ordre fiduciaire, de prudence, de santé et de sécurité, ou de protection des consommateurs, on peut justifier la différence de traitement.

M. Smith termine son étude en disant:

D'ici une dizaine d'années, l'industrie tertiaire canadienne va avoir de la difficulté à trouver sa vocation dans l'économie globale émergente du secteur des services. Par ailleurs, un secteur des services plus concurrentiel au Canada améliorera la position concurrentielle de nos industries primaires et manufacturières.

Pour revenir à un sujet que je connais très bien, l'Association des ingénieurs-conseils du Canada représente presque toute notre expertise dans ce domaine. Comme je l'ai dit plus tôt, sa renommée mondiale n'est plus à faire. Au nom de notre industrie, elle a fait une étude approfondie des conséquences de l'accord pour les Canadiens. Dans son mémoire et au cours de ses rencontres subséquentes avec le bureau du commerce international du ministère des Affaires extérieures, le bureau des négociations sur le commerce et le groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, l'AICC a mentionné ses principales inquiétudes: les qualifications professionnelles, les permis et l'enregistrement, toujours un problème lorsque nous franchissons la frontière, les déplacements transfrontaliers du personnel de sociétés d'ingénieurs-conseils, la douane sur les plans, les dessins et les devis, les programmes de développement régional et industriel, les préférences locales et régionales, le choix d'ingénieurs-conseils, la propriété étrangère de l'industrie manufacturière et l'achat de services par les gouvernements.

Ayant examiné tous ces points, l'AICC, à titre de représentante des ingénieurs-conseils du Canada, décrit le texte final de l'Accord de libre-échange comme étant une étape constructive vers la libéralisation du commerce entre le Canada et les États-Unis. L'accord ouvre de nouvelles portes et crée un précédent pour les prochaines négociations multilatérales du GATT, particulièrement celles qui portent sur le commerce des services et les marchés publics, qui sont d'une importance capitale pour l'industrie représentée par l'association.

L'association croit que l'accord de libre-échange sera avantageux pour le Canada et, en particulier, pour le secteur de la consultation en génie, dans la mesure où il entraînera une augmentation des échanges commerciaux et des investissements dans des projets d'immobilisations et permettra aux gens de se déplacer plus librement. L'association est allée plus loin et a entrepris des négociations avec son homologue américain au sujet de l'accord de libre-échange.

Le président écrit: «Je désire vous informer que, tel qu'il est précisé dans le protocole d'entente signé par notre association

et les American Consulting Engineers... un comité mixte de nos deux associations a maintenant été formé» pour étudier l'accord. J'ai devant moi une copie de cette entente très moderne.

Si le temps le permet, monsieur le Président, je voudrais consigner au compte rendu l'opinion de l'industrie canadienne de la construction. Voici:

L'Association canadienne de la construction, dont les membres emploient 600 000 travailleurs dans notre pays, a suivi de près le débat sur le libre-échange au cours des 18 derniers mois.

Après avoir soigneusement examiné les éléments de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'ACC est convaincue que cet accord sera bon pour le Canada et pour le secteur de la construction.

L'accord de libre-échange... réduira considérablement les barrières tarifaires qui empêchent depuis des années la libre circulation des biens et services entre nos deux pays.

L'ACC est certaine que l'accord de libre-échange aura un effet positif sur le secteur de la construction au Canada. Elle prévoit qu'il entraînera une augmentation de l'emploi dans notre secteur.

Les travailleurs de la construction, leurs dirigeants et les ingénieurs du Canada disent ceci:

C'est un accord qui est bon pour le Canada et pour l'industrie de la construction en général, et nous devrions tous l'appuyer.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je prends la parole pour dire quelques mots dans le cadre de ce débat à titre de député de la Saskatchewan. Vous avez peut-être pris connaissance des résultats du sondage de la maison Environics publiés dans le *Globe and Mail* de vendredi qui indiquaient que les opinions des Canadiens sont partagées à peu près également sur cette entente commerciale. Je crois même que le pourcentage de ceux qui s'y opposent dépasse de deux points celui de ceux qui y sont favorables.

● (1930)

La Saskatchewan est l'une des deux provinces où la vaste majorité des gens s'opposent fortement à l'entente, qu'ils considèrent néfaste tant pour le Canada que pour leur province. Parmi les personnes de la Saskatchewan qui ont exprimé une opinion, 49 p. 100 sont d'avis que l'entente est néfaste pour le Canada et 29 p. 100 la considèrent avantageuse. Ceux qui s'y opposent sont donc pratiquement deux fois plus nombreux. Seulement 9 p. 100 y sont fortement favorables, tandis que 36 p. 100 s'y opposent fortement.

La grande majorité des gens de la Saskatchewan, tous partis politiques confondus, s'oppose à cette entente qu'elle juge destructrice pour l'avenir du Canada. Au nom de la population de la Saskatchewan, j'invite donc le premier ministre (M. Mulroney) à retirer la mesure législative ou à solliciter de la population canadienne le mandat nécessaire à sa mise en oeuvre. Si nous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre remportons les élections, alors nous aurons le mandat de mettre fin à l'entente et de sauvegarder les traditions que nous cultivons au Canada depuis plus de 100 ans.

Une voix: Pourquoi ne voulez-vous pas voir la mesure aller de l'avant si vous allez remporter les élections?

M. Nystrom: Il nous faut des élections parce que si le premier ministre (M. Mulroney) fait adopter cette mesure législative par le truchement de la clôture et de l'attribution du temps et reste au pouvoir jusqu'à la fin des cinq ans, nous devons donner le préavis de six mois après avoir gagné les élections pour mettre un terme à cette entente. Les députés d'en face